

CEA-CFOREM

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

PRESIDENCE

UFR/ SCIENCES DE LA SANTE (UFR/SDS)

N° 2023 00000 034 /MESRI/SG/UJKZ/P

**APPEL A CANDIDATURES POUR LES INSCRIPTIONS
au Master de Spécialités en Santé et Sciences du médicament,
Année académique 2023 – 2024**

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiant.e.s et du public francophone et anglophone qu'il est lancé, au titre de l'année académique 2023 – 2024, un appel à candidature pour les inscriptions au **Master de Spécialités en Santé et Sciences du Médicament**. Cette formation est réalisée au sein du Centre de Formation, de Recherche et d'Expertises en Sciences du Médicament (CEA-CFOREM) sis à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Santé (UFR/SDS) et à l'Ecole Doctorale Sciences et Santé (ED2S).

Le CEA-CFOREM est un Centre axé sur la régionalisation et qui bénéficie, dans le cadre des projets Centres d'Excellence Africains pour l'Impact (CEA-Impact), du soutien de l'Association des Universités Africaines et de la Banque Mondiale.

Les options suivantes sont ouvertes pour l'année académique 2023 – 2024 :

- *Biopharmacie, formulation et ingénierie pharmaceutiques ;*
- *Dermopharmacie et cosmétologie ;*
- *Gestion des approvisionnements pharmaceutiques et logistique de santé ;*
- *Pharmacologie et pharmacie clinique ;*
- *Pharmacie hospitalière ;*
- *Réglementation pharmaceutique ;*
- *Toxicologie.*

Peuvent être autorisés à s'inscrire au Master :

1. Pour l'orientation à la fois Professionnelle et Recherche :

- Les titulaires d'un diplôme de docteur en pharmacie (Diplôme d'Etat) ;
- Les internes des hôpitaux en pharmacie admis au concours des centres hospitalo-universitaires burkinabè ;
- Les étudiants en pharmacie ayant validé le semestre 10 du cursus général des études en pharmacie ;
- Les titulaires des diplômes de médecin, de chirurgien-dentiste et de vétérinaire pour les options suivantes : *Dermopharmacie et cosmétologie, Pharmacologie et Toxicologie* ;
- Les titulaires de tout autre diplôme jugé équivalent par le comité scientifique et pédagogique du master.

2. Pour l'Orientation Recherche uniquement :

Les titulaires des diplômes de Licence ou de Maîtrise en sciences de la vie et de la terre, en sciences exactes, en droit ou de tout autre diplôme jugé valide par le comité scientifique et pédagogique du master peuvent être admis à s'inscrire à l'orientation recherche d'une des options suivantes : *Biopharmacie, formulation et ingénierie pharmaceutiques, Dermopharmacie et cosmétologie, Pharmacologie, Réglementation pharmaceutique, Toxicologie.*

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une demande manuscrite en français ou en anglais adressée à Monsieur le Président de l'Université de Joseph KI-ZERBO précisant l'option de la spécialité choisie, les sources de financements pour la formation et la langue de formation préférentielle ;
- Un curriculum vitae (maximum 03 pages) ;
- Une photocopie légalisée de l'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu ;
- Une photocopie légalisée du certificat de nationalité ;
- Une photocopie légalisée du diplôme de Baccalauréat ;

- Une photocopie légalisée de l'original du ou des diplômes et/ou attestations exigés;
- Une photocopie légalisée des relevés de notes des études de licence (L1, L2 et L3) pour les candidats à l'orientation recherche uniquement et Master (M1 et M2) pour les candidats à l'orientation recherche et professionnelle ;
- Une photo d'identité ;
- Une lettre de motivation ;
- Une lettre de recommandation émanant d'un membre du conseil consultatif du Centre, d'un enseignant universitaire, responsable de laboratoire de recherche et/ou responsable de service ou programme de santé serait un atout ;
- Un accord écrit de l'autorité administrative dont dépend le candidat pour sa participation au Master, s'il y a lieu ;
- La preuve de l'accord de financement couvrant les frais de formation, s'il y a lieu.

Les dossiers complets sont déposés en ligne sur la plateforme CAMPUS FASO à l'adresse : <https://www.campusfaso.bf> **jusqu'au 21 juillet 2023 à 23H59 GMT**. A cet effet, les candidat.e.s doivent se rendre sur le site de l'adresse : <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) ;
- leur dossier sur la plateforme et l'y déposer en faisant le choix de l'option du master de spécialités en santé et sciences du médicament.

Parallèlement au dépôt obligatoire des dossiers sur la plateforme Campus Faso, les candidat.e.s sont invités à transmettre jusqu'au **21 juillet 2023 à 23H59 GMT** également les dossiers complets au secrétariat du CEA-CFOREM et par email (konatefloraalimatou@gmail.com, charlsombie@yahoo.fr, cea.cforem.ujkz@gmail.com, niadasafiatou15@gmail.com)

La sélection des candidat.e.s est réalisée par le Comité pédagogique du Master. **Quarante (40) candidat.e.s** au maximum, toutes options et orientations comprises, pourront être admis. Les candidat.e.s seront individuellement informés des résultats de la sélection au plus tard le **8 septembre 2023**.

Les candidat.e.s retenus suivront une formation en présentiel, au sein des locaux du Centre. Les étudiants étrangers sont autorisés à réaliser leurs stages et mémoires de fin d'études hors du Burkina Faso, sous l'encadrement des partenaires scientifiques et

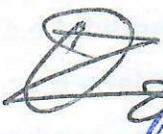
académiques du Centre. Pour les candidat.e.s anglophones, un programme de mise à niveau et d'immersion linguistique facilitera leur intégration dans le processus académique.

Les montants annuels des frais d'inscription et de formation pour l'obtention du diplôme de Master de Spécialités en Santé et Sciences du Médicament (MSSM) sont fixés comme suit :

- Frais d'inscription annuels, payables en une tranche :
 - o 15.000 F CFA pour les étudiant.e.s de la zone UEMOA inscrits sous le régime étudiant ;
 - o 50.000 F CFA pour les étudiant.e.s de la zone UEMOA inscrits sous le régime salarié ;
 - o 250.000 F CFA pour les étudiant.e.s ressortissants des zones hors UEMOA ;
- Frais de formation annuels, payables en une ou deux tranches :
 - o 750.000 F CFA paiement personnel ;
 - o 1.250.000 FCFA paiement par une institution.

Ouagadougou, le 30 JUIN 2023

P. Le Président et par délégation,
Le Vice-Président chargé des
Enseignements et des Innovations
Pédagogiques


Dr Bernard ZOUMA
Maître de Conférences
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

